

VAUPELTEIGNE

Nombre des membres

SEANCE DU 10 Avril 2019.

- | | | |
|---------------------------------------|---|--|
| - Afférents au conseil | 7 | L'an deux mil dix-neuf le dix avril à 18h00, le conseil municipal de la commune de La Chapelle Vaupelteigne régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la salle de la mairie sous la présidence de M. Jean Jacques CARRE, Maire. |
| - En exercice | 7 | |
| - Ayant pris part à la délibération : | 5 | |

Etaient présents : Véronique BOUDIN (adjointe), Raphaelae DELALANDE, Philippe DAUVISSAT, Alain TREMBLAY.

Date de convocation

Absents: Martine CROCHOT (adjointe excusée) Bernard FOYNAT.

3 Avril 2019

Date d'affichage

Secrétaire de séance: Alain TREMBLAY.

24 Avril 2019

ORDRE DU JOUR:

- Adoption du compte rendu de la dernière réunion.
- Vote du compte administratif.
- Approbation du compte de gestion.
- Affectation du résultat.
- Vote des taxes.
- Vote du budget.
- Délibération sur la fusion du moulin des fées et du SIAP de Ligny le Chatel.
- Compte rendu des commissions
- Questions diverses.

DELIBERATION 2019-009 Approbation du COMPTE DE GESTION 2018, dressé par M. Laurent BOUCHE, receveur.

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2018** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice **2018**. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2017** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit dans ses écritures.

Considérant la régularité des comptes

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018** y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2018** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION 2019-010 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF

L'an deux mil dix-neuf, le dix avril à 18 heures, réuni sous la présidence de Véronique BOUDIN, première Adjointe, le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Jean Jacques CARRE Maire absent des débats, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Lui a donné acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	L	98 176.96	4 980.21		4 980.21	98 176.96
Opérations de l'exercice	111 518.34	140 239.27	98 153.11	59 898.21	209 671.45	200 137.48
Totaux	111 518.34	238 416.23	103 133.32	59 898.21	214 651.66	298 314.44
Résultat de Clôture		126 897.89	43 235.11			83 662.78
Intégration ccas		4 055.72				4 055.72
Restes à réaliser				24 500.00		24 500.00
Resultat		130 953.61	18 735.11			112 218.50

Le Conseil municipal vote le compte Administratif par 4 voix pour.

DELIBERATION 2019-011: AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 4 980.21 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 98 176.96 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution D- 001) de la section d'investissement de : - 43235.11 €

Des restes à réaliser en recettes de 24 500.00€

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 130 953.61 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 18 735.11 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil municipal, soit en report à nouveau pour

incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

1068 Affectation : 18 735.11 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 112 218.50 €
Report en dépenses d'investissement D 001 - 43 235.11 €

DELIBERATION 2019-012 Taux d'imposition 2019

Le Conseil fixe comme suit, les impositions communales pour l'année 2019:

- Taxe d'habitation : 13.36 %
- Taxe foncière bâti : 20.74 %
- Taxe foncières non bâti : 32.58 %

DELIBERATION 2019-013 FUSION SIVU DU MOULIN DES FEES ET SIAP DE LIGNY LE CHATEL

Vu le code des communes et notamment du livre 1, titre VI article L 163.1 à 163.18 et R 163.1 à R163.6,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Compte-tenu de la réunion du 21 février 2019, des maires du SIVU du Moulin des Fées et du SIAEP de Ligny le châtel au cours de laquelle les élus ont renouvelé leur souhait, comme en 2016, de fusionner les 2 syndicats,

Après en avoir délibéré par 5 Voix Pour, le Conseil municipal,

- ✓ **ACCEPTÉ** que :
 - le SIVU du Moulin des Fées composé des communes de : LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE. FONTENAY PRES CHABLIS. LIGNORELLES. LIGNY LE CHATEL. MALIGNY. PONTIGNY et VILLY, et
 - le SIAEP de Ligny le châtel composé des communes de : MERE. ROUVRAY. VARENNES et VENOUSE.
Fusionnent au 1^{er} janvier 2020
 - le nouveau syndicat sera composé des communes de : LA CHAPELLE VAUPELTEIGNE. FONTENAY PRES CHABLIS. LIGNORELLES. LIGNY LE CHATEL. MALIGNY. MERE. PONTIGNY. ROUVRAY. VARENNES. VENOUSE et VILLY.
 - Les statuts et le règlement de ce nouveau syndicat seront identiques à ceux approuvés en 2016,
 - Le syndicat sera dénommé SIAEP du Moulin des Fées,
- ✓ **MANDATE** le maire à toutes les démarches utiles à cette décision,

DELIBERATION 2019-013 VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents vote le budget primitif 2019 de la commune comme suit

Recettes de Fonctionnement	
Chapitre 002 Résultat antérieur reporté	112 219
Chapitre 70 Ventes de produits	1 320
Chapitre 73 Impôts et taxes	114 570
Chapitre 74 Dotations et subventions	6 889

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	7 200
Total Recettes de Fonctionnement	242 198

Dépenses de Fonctionnement	
Chapitre 011 Charges à caractère général	126 912
Chapitre 012 Charges du Personnel et Frais assimilés	36 110
Chapitre 014 Atténuation de Produits	15 456
Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	32 220
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	30 600
Chapitre 66 Charges financières	600
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	300
Total Dépenses de Fonctionnement	242 198

Recettes D'investissement	
Chapitre 021 Virement de la section de Fonctionnement	32 220
Chapitre 10 Dotations fonds divers réserve	29 706
Chapitre 13 Subventions d'investissement	28 010
Total Recettes D'investissement	89 936

Dépenses d'investissement	
Chapitre 001 Solde d'exécution reporté	43 236
Chapitre 16 Emprunts dettes assimilées	5 800
Chapitre 21 Immobilisations Corporelles	40 900
Total dépenses Investissements	89 936

Compte-rendu des différentes commissions.

Syndicat de bassin du Serein ;

Assemblée générale le 13 mars 2019, le quorum est atteint, la délibération pour le dossier d'amélioration des inondations de La Chapelle Vaupelteigne est voté à l'unanimité.

Réunion de bureau le 24 avril à L'isle-sur-serein

SIVU du Moulin des Fées.

Assemblée générale le 18 mars 2019

Conseil Communautaire le jeudi 21 mars

Une information détaillée est envoyée concernant le projet de salle multiculturelle de Chablis.

Questions diverses.

Défibrillateur.

Réception d'une demande de la 3CVT :

« D'ici la réception des défibrillateurs commandés, nous devons renseigner à notre prestataire les noms des personnes qui seront formées à leur usage. Cette formation sera regoupée sur un site unique qui reste à définir.

Habituellement le prestataire forme deux personnes par site, à savoir un agent technique et un élu qui habite la commune (notamment pour les week-ends en l'absence de l'agent technique) »

Pour la faciliter l'utilisation nous avons modifié notre demande auprès de la 3CVT pour la fourniture d'un appareil extérieur, la communauté ayant reçu des demandes complémentaires le devis va être actualisé.

Nous avons l'accord de Mme Anais Bréchat et de Mr Alain Tremblay pour la formation.

-Recensement.

Le dernier recensement donne 89 habitants en résidence principale.

-Le Trial du Chablisien le 12 mai 2019-03-26

- Parcours de 7 km identique à l'année dernière.

-La TGB Chablisienne le 22 juin 2019

- 4 groupes de 20 Quads au départ de Vincelles vers Chablis.

-Marathon de Chablis le 26 octobre 2019.

Dans un premier temps nous avons émis un avis défavorable aux demandes de la société privée d'organisation, (demande de bénévoles pour l'organisation, décoration du village, accès interdit pour une demi-journée, fourniture de vin par les vignerons) la traversée de notre commune ne peut pas être interdite, réunion organisée le mercredi 20 mars avec l'organisateur de cette manifestation.

Un droit de passage est accordé avec laisser-passer pour les habitants du village, mention que la commune ne fournira pas de bénévoles bénévoles.

Curage des réseaux des eaux pluviales

Demande de devis pour cette opération.

Réfection des chemins

Un premier recensement a été effectué suite à des informations des membres du Conseil Municipal, une réunion de consultation des utilisateurs est programmée vendredi 12 avril en Mairie.

Chats sauvages

Consultation d'un membre de la société « Respectons » pour organiser le prélèvement des chats pour identification, vaccination et stérilisation, une aide au rassemblement et à la capture nous est proposée.

A la demande d'un tarif de groupe au cabinet Fromonot de Chablis, le devis déjà reçu de 80€ ovariectomie +tatouage et 60€ pour castration + tatouage, correspond à un tarif de groupe appliqué pour les associations.

La société BONY est en mesure de nous assister et fournir les cages.

La S.P.A. est d'accord pour nous prendre deux petits chatons s'ils sont sociables.

Plantation d'un sapin place de la liberté le jeudi 14 mars 2019.

Plantation effectuée dans les « règles de l'art » avec un expert forestier et le pépiniériste, sapin offert par le comité St Vincent facturé 550€ pour une motte de diamètre minimum de 60 cm (une consultation de pépiniériste en Novembre 2018 présentait un prix de 1125€ sans assistance pour la plantation)

Elagage des arbres autour du monument aux morts

Effectué par les employés de la 3CVT avec une nacelle de l'entreprise BONY.

Tarifs 326,72€/ demi-journée & 486,72€/journée le travail commencé à 8h a été terminé à 15h Mr Bony intervenant pour la manœuvre de la nacelle, la facturation sera en fonction des heures effectuées.

Décorations de Noël.

La Société BONY est d'accord pour nous procurer cette nacelle avec son pilote pour l'installation et la désinstallation des décorations de Noël, tarifs identiques à ci-dessus.

Réservation à faire deux mois à l'avance ;

Site internet de la commune.

La mise à jour procure les informations sur les démarches administratives.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 15 mai 2019 à 18h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Le Maire

Jean Jacques CARRE

